



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Jeudi 3 septembre 2020

#FranceRelance



# Avec France Relance, reprendre notre destin en main, construire la France de 2030



Avec la pandémie de la COVID-19, la France, comme tous les pays du monde, a traversé et traverse encore une épreuve sanitaire jamais vue.

Cette épreuve a eu des conséquences économiques immédiates et inédites. Pour surmonter le confinement, il a fallu indemniser les salariés qui ne pouvaient plus travailler, accompagner les entreprises qui ont dû fermer, soutenir les secteurs qui, comme l'aéronautique, l'automobile, le tourisme, l'hôtellerie-restauration, ou la culture ont le plus souffert. De l'avis de tous les observateurs, la réponse française – 470 milliards d'euros mobilisés, l'une des plus puissantes des pays développés – a été exemplaire.

Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase : celle de la relance et de la reconstruction. Pour surmonter la crise la plus importante de notre Histoire moderne, pour éviter que ne s'installe le cancer du chômage de masse dont hélas, notre pays a trop longtemps souffert, nous décidons aujourd'hui d'investir massivement. 100 milliards, dont 40 milliards sont issus de financements obtenus de haute lutte auprès de l'Union européenne, seront ainsi injectés dans l'économie dans les mois qui viennent. C'est un montant inédit qui, rapporté à notre richesse nationale, fait du plan français l'un des plus ambitieux.

Mais la véritable ambition de *France Relance* n'est pas tant dans l'importance des moyens mobilisés pour soutenir l'activité à court terme, que dans la philosophie de transformation qui sous-tend le plan. Il y a deux façons de concevoir un plan de relance. La première : reconduire à l'identique l'existant, déverser des milliards de subventions, y compris dans des secteurs dont on sait qu'ils ne peuvent plus opérer comme avant. La seconde : transformer le risque en chance, la crise en opportunité, en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs, ceux qui feront l'économie et créeront les emplois de demain. C'est le choix que nous faisons, celui de l'avenir, de la projection. Avec *France Relance*, nous voulons construire aujourd'hui la France de 2030.

La France de 2030 devra être plus verte, plus respectueuse du climat. C'est pourquoi *France Relance* vise à accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif. La transformation de nos exploitations agricoles vers le bio et la qualité, l'investissement dans les énergies de demain comme l'hydrogène sont ainsi à l'ordre du jour. Nous poursuivons aussi un objectif simple : mettre fin à cette situation absurde où l'on importe de l'énergie, en particulier les hydrocarbures, là où nous avons les moyens d'en consommer moins et mieux. C'est pourquoi nous changerons d'échelle sur la rénovation thermique des bâtiments publics, des logements, la décarbonation de notre industrie. Nous irons aussi plus loin, plus fort pour développer les transports plus propres : le train, les véhicules électriques, mais aussi les transports en commun et le vélo.

La France de 2030 devra être plus indépendante, plus compétitive, plus attractive. Il s'agit de ne plus dépendre des autres pour les biens essentiels, de ne plus risquer des ruptures d'approvisionnements critiques. Il s'agit de produire et de créer des emplois en France. *France Relance* a été conçu comme un accélérateur de souveraineté. Programmes de relocalisation des biens essentiels dans la santé, les intrants industriels, l'agroalimentaire ; projets de développement des technologies critiques pour l'avenir comme la 5G ou la quantique ; soutien à la production en France par l'allègement des impôts de production : avec *France Relance*, notre Nation reprend son destin économique en main.

La France de 2030 enfin devra pouvoir compter sur des femmes et des hommes bien formés. *France Relance* investit donc massivement dans ce qui fait la richesse de notre Nation : l'humain. Plans de maintien de compétence pour ne pas perdre les savoir-faire dans les entreprises qui traversent des difficultés passagères, nouvelles formations pour les jeunes dans les secteurs d'avenir, programmes d'insertion par l'activité économique ou associative : *France Relance*, c'est un projet pour les Françaises et les Français.

Avant la crise, notre pays avait retrouvé le chemin du dynamisme économique : le chômage connaissait une baisse inédite depuis 12 années, la nation recréait des emplois industriels, elle redevenait attractive pour l'activité. Avec *France Relance*, nous nous donnons les moyens de revenir plus forts encore qu'avant la pandémie. La décennie qui s'ouvre peut être une période où la France et l'Europe seront l'avant-garde d'une économie prospère, écologique et humaine. C'est ce qui se joue aujourd'hui.

**Emmanuel Macron**

*« C'est avec une méthode nouvelle que nous allons prendre, ensemble et à bras le corps, cette crise. Avec une obsession en tête et une priorité absolue : la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi en France. »*

*C'est aussi à cette France des territoires, à cette France de la proximité que nous devons impérativement faire confiance, car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif. Les territoires, c'est la vie des gens. Libérer les territoires, c'est libérer les énergies. C'est faire le pari de l'intelligence collective.*

*Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires. C'est l'objet de la relance. »*

**Jean Castex,**  
**Premier ministre**

# Sommaire

<b>Écologie.....</b>	<b>9</b>
Rénovation énergétique .....	11
Rénovation énergétique des bâtiments privés	13
Rénovation des bâtiments publics	15
Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	19
Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	23
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation.....	25
Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	27
Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	31
Densification et renouvellement urbain : aide à la densification	35
Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience : prévention du risque sismique dans les Antilles	37
Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer	41
Décarbonation de l'industrie.....	45
Décarbonation de l'industrie	47
Économie circulaire et circuits courts.....	49
Investissement dans le réemploi et le recyclage	51
Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets	53
Transition agricole.....	55
Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	57
Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal	63
Stratégie nationale sur les protéines végétales	67
Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	69
Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer	71
Mer .....	75
Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France	77
Verdissement des ports	79
Infrastructures et mobilité vertes.....	83
Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun	85
Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire	89
Accélération des travaux d'infrastructures de transport	91
Verdissement du parc automobile de l'Etat	93

Aide à l'achat de véhicule propre dans le cadre du plan automobile (bonus, PAC, recharges)	95
Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale	97
Technologies vertes .....	99
Développer une filière d'hydrogène vert en France	101
Programme d'investissements d'avenir : innover pour la transition écologique	103
Soutien au secteur nucléaire	107
Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	109
Bpifrance.....	111
Nouveaux produits Climat de Bpifrance	113
<b>Compétitivité .....</b>	<b>117</b>
Fiscalité des entreprises.....	119
Baisse des impôts de production	121
Financement des entreprises.....	123
Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI	125
Plan de soutien à l'export .....	127
Soutien à l'export	129
Souveraineté technologique.....	131
Spatial	133
Financer les technologies duales du spatial	135
Préservation de l'emploi dans la R&D	137
Relocalisation : sécuriser nos approvisionnements stratégiques	139
Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	141
Programme d'investissements d'avenir	143
Programme d'investissements d'avenir : innover pour la résilience de nos modèles économiques	145
Programme d'investissements d'avenir : soutenir les entreprises innovantes	149
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises.....	151
Numérisation des TPE, PME et ETI	153
Transformation numérique de l'Etat et des territoires	155
Culture.....	157
Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	159
<b>Cohésion .....</b>	<b>163</b>
Sauvegarde de l'emploi.....	165
Activité partielle	167
FNE-Formation	169

Handicap.....	171
Aide à l'embauche des travailleurs handicapés	173
Jeunes .....	175
Accompagnement à la création d'activité	177
Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ)	179
Accompagnement vers l'emploi par les missions locales (PACEA et Garantie jeunes)	181
Aide aux employeurs d'apprentis	183
Aide aux employeurs de contrats de professionnalisation	185
Augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires de l'allocation Garantie jeunes (GJ)	187
Contrats initiative emploi (CIE)	189
Création de places en formation supérieure au titre du Plan Jeunes	191
Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	193
Doublé, d'ici 2022, le nombre de jeunes les plus défavorisés accompagnés vers les métiers du sport et de l'animation	195
Emplois pour les jeunes dans le sport	197
Parcours Emploi Compétences (PEC)	199
Parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation	201
Parcours qualifiants y compris post bac	203
Plan jeunes : cordées de la réussite	205
Plan jeunes : internats d'excellence	207
Plan jeunes : poursuite d'études pour les néo-bacheliers et CAP en trois ans	209
Plan jeunes / emplois FONJEP	211
Plan jeunes / service civique	213
Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans	215
Renforcement de l'allocation du parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	217
Renforcer le dispositif de garantie par l'Etat des prêts étudiants	219
Soutien à la création d'activité dans les territoires d'outre-mer à travers le Projet Initiative Jeune (PIJ)	221
Volontariat territorial en entreprise « vert »	223
Revalorisation de la rémunération stagiaire pour les jeunes	225
Formation de la santé et du soin (aides-soignants – infirmiers)	227
Formation professionnelle .....	229
Abonder les formations des métiers stratégiques de demain	231
Digitaliser l'appareil de formation professionnel : contenus pédagogiques	233
Digitaliser l'appareil de formation professionnel : formation à distance (FOAD)	235
France compétences	237
Augmentation des moyens de Pôle emploi	239

Dotation complémentaire allouée aux associations « Transitions pro » (ATpro) pour le financement des projets de transition professionnelle	241
La reconversion ou promotion par alternance	243
Revalorisation de la rémunération stagiaire formation professionnelle hors jeune	245
Mobilisation du Fonds de cohésion sociale	247
Recherche.....	249
Programme d'investissements d'avenir : soutenir les écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation	251
Stratégie de relance de la R&D - ANR	255
Séjour de la santé.....	257
Plan massif d'investissement en santé	259
Territoires .....	263
Inclusion Numérique	265
Poursuite du plan France Très Haut Débit :	267
Soutien aux collectivités territoriales	269
Dynamiques territoriales et contractualisation	271
Plan de relance de la Banque des Territoires :	273
Soutien aux commerces et à l'artisanat	277
Fonds de soutien à l'émergence de projets du Tourisme durable	279
Soutien aux personnes précaires.....	283
Majoration de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire	285
Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	287
Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	289
<b>Toutes les mesures du plan de relance .....</b>	<b>291</b>



**Mer**



# Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France

Les filières de la pêche et de l'aquaculture doivent contribuer à renforcer la résilience de notre pays en participant activement à la souveraineté et à l'autonomie alimentaire de la France. Cette mesure vise à pérenniser ce secteur.

## Problématique

La pêche et l'aquaculture sont deux filières économiques représentant 20 000 marins pêcheurs et 60 000 emplois indirects. La pêche française représente une valeur de 1,4 milliard d'euros en 2017 et l'aquaculture 956 millions en 2018. Le poids économique est faible à l'échelle nationale, mais peut être important à l'échelle locale. Très ancrées dans leurs territoires, ces activités jouent en effet un rôle important en termes d'aménagement du territoire et d'emplois (rémunérateurs) non délocalisables.

Si comme toutes les activités agricoles et agroalimentaires, les activités des filières de la pêche et de l'aquaculture n'ont pas été directement interrompues durant la période de confinement, elles ont toutefois été très fortement impactées, notamment par la fermeture des restaurants qui constituent un débouché important pour une partie des produits et de la pêche et de l'aquaculture française, et la très forte réduction des expéditions.

Par ailleurs, et au-delà des axes traditionnels de la politique des pêches et de l'aquaculture que constituent la gestion de la ressource et l'encadrement de la capacité de production, les activités de pêche et d'aquaculture doivent relever le défi de la cohabitation dans un milieu de plus en plus soumis à d'autres usages et attentes sociétales. Il s'agit en particulier pour l'aquaculture d'un enjeu majeur pour envisager son développement, à l'heure où notre balance commerciale est déficitaire, et pour la conchyliculture, assurer sa pérennité.

Ainsi, les filières de la pêche et de l'aquaculture, avec l'ensemble de leurs maillons incluant le mareyage, peuvent contribuer à renforcer la résilience de notre pays en participant activement à la souveraineté et à l'autonomie alimentaire de la France.

## Description technique de la mesure

3 axes ont été identifiés :

### 1. Faire des filières de la pêche et de l'aquaculture durable un atout pour les territoires en investissant dans des projets de développement

Les projets de développement sont nombreux et répartis sur tous les territoires. Cette mesure permettra de les soutenir via un appel à projets. Il s'agira par exemple de soutenir la mise en place de fermes piscicoles marines modèle démontrant la compatibilité de l'aquaculture avec les objectifs de protection de l'environnement marin et des aires marines protégées. Par ailleurs, il pourrait être mis en place un plan d'aides aux investissements environnementaux non productif, comme par exemple des équipements pour suivre et traiter les rejets des piscicultures.

### 2. Mettre en place un fond environnemental pour les filières de la pêche et de l'aquaculture

Ce fond doit permettre, dans le respect des lignes directrices européennes relatives aux aides d'Etat en faveur des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, d'encourager le développement de navires innovants.

Il vise à permettre notamment, le financement de prototypes et/ou démonstrateurs porteurs d'innovations « de rupture » par rapport aux technologies actuelles afin d'améliorer la performance énergétique et environnementale de la flotte de pêche, le financement de la conception d'un navire mieux adapté à la pêche au-delà de la bande côtière aux Antilles dans le cadre du futur plan chlordécone ou le financement d'un navire multi-support innovant afin de nettoyer les parcs à huîtres dans le cadre du plan de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon.

### 3. Lancer une campagne de promotion des métiers liés à la filière pêche et aquaculture

La difficulté à recruter des marins ou des personnels qualifiés et français est une préoccupation constante des acteurs de la filière. Après des années de communication « négative » liées aux crises à répétitions, à la mise en avant de la dureté et de la difficulté du métier, il est nécessaire de mettre en place une campagne grand public la plus large et la plus positive possible sur les métiers de la pêche notamment. Cette campagne pourra permettre de financer des actions multi supports de type affiches, annonces radio ou télévisées.

#### Impacts

- Augmentation de la performance économique, environnementale et sanitaire des filières pêche et aquaculture. En fonction des projets : réduction de la dépendance aux énergies carbonées, réduction des rejets piscicoles, etc.
- Augmentation de l'attractivité des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, dans un contexte où un tiers des actifs seront partis à la retraite à l'horizon 2030 et de nombreux profils de métiers risquent d'être déficitaires dans une perspective de 5 ans.

#### Indicateurs

##### Réalisation

- Nombre de projets de développement des filières de la pêche et de l'aquaculture durables financés ;
- Nombre d'investissements environnementaux innovants financés ;
- Nombre d'actions de promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture financées.

##### Résultats

- Nombre d'emplois directs dans l'ensemble des filières de la pêche et de l'aquaculture<sup>1</sup> ;
- Volume de produits de la pêche débarqués et commercialisés en France ;
- Volume de produits de l'aquaculture produits en France ;
- Balance commerciale de la France en produits aquatiques.

#### Territoires bénéficiant de la mesure

Les projets sont répartis sur tous les territoires, y compris ultra-marins.

#### Coût et financement de ces mesures

Il est prévu de mobiliser 50 M€ pour l'ensemble des mesures proposées sur la période 2020-2022.

#### Calendrier de mise en œuvre

L'ensemble des opérations seront engagées entre 2020 et 2022.

<sup>1</sup> Mareyage : 11 200 salariés, pour 490 entreprises

Pêche : 16 800 marins embarqués sur les navires de pêche français.

Aquaculture : 17 500 personnes. La conchyliculture emploie 14 865 personnes.

## Verdissement des ports

Les ports maritimes sont un maillon clé de la logistique française, tant à l'import qu'à l'export, mais également de l'offre touristique des territoires où ils sont implantés. Le renforcement de leur compétitivité économique doit s'accompagner d'une démarche exemplaire en matière environnementale, notamment en offrant aux navires, des énergies propres évitant les émissions polluantes.

### Problématique

Les ports maritimes sont des actifs stratégiques pour l'économie logistique et industrielle de la France. A l'import, ils constituent un outil de souveraineté nationale pour l'approvisionnement en toutes circonstances de nos territoires. Ceci a bien été montré par la crise du coronavirus, en métropole et en outre-mer. A l'export, ils offrent des solutions indispensables aux industriels pour se positionner au mieux sur les marchés européens et mondiaux. Ils accueillent également de nombreux navires de croisière et de passagers dont les retombées économiques sont vitales pour les territoires concernés.

Dans un contexte de relance de l'économie, les ports constituent des lieux privilégiés de réindustrialisation des territoires, capables de renforcer la présence de la France dans les réseaux économiques et logistiques mondiaux.

Ces enjeux économiques doivent s'exprimer en respectant l'environnement et les riverains des ports. C'est pourquoi la poursuite de leur développement passe par une accélération de leur transition écologique notamment en déployant des solutions d'avitaillement en carburants alternatifs, qui éviteront les émissions polluantes des navires à quai ou en investissant sur des installations de report modal vers des transports écologiquement plus vertueux (ferroviaire et fluvial). Les fonds du plan de relance ont vocation à permettre d'accélérer la réalisation de tels projets en cofinancement avec les grands ports maritimes, les collectivités concernées et, le cas échéant, l'Union européenne.

De plus, le renouvellement de la flotte de l'Etat destinée au balisage ou aux contrôles doit s'accompagner d'une amélioration de leurs performances environnementales par le recours aux motorisations hybrides ou GNL ou hydrogène. Le plan de relance pourra y contribuer, en complémentarité avec ce volet portuaire.

### Description technique de la mesure

La mesure vise le double objectif de rendre les ports français davantage compétitifs et attractifs dans le domaine économique, mais également exemplaires dans le respect de leur environnement.

Elle vise à mettre en œuvre un programme d'investissement massif :

- Développement d'infrastructures portuaires ;
- Développement d'équipements en faveur de la transition énergétique ;
- Aménagements d'infrastructures fluviales ou ferroviaires pour faciliter le report modal ;
- Construction d'entrepôts de stockage à haute qualité environnementale ;
- Electrification des quais ;
- Création de points d'avitaillement de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) et d'hydrogène ;
- Contribution au renouvellement de la flotte de balisage de l'Etat, avec un impact substantiel sur le verdissement et la mise en valeur de la filière française de construction navale.

## Exemples de projets

Les projets sont nombreux et répartis sur tous les territoires sur les façades maritimes accueillant un grand port maritime, notamment :

- Engagement de la construction d'usines de fabrications de pales d'éoliennes et de nacelles au port du Havre d'ici 2022 ;
- Mise en place de bornes électriques à quai :
  - pour les navires de croisière maritimes et fluviaux sur les quais de l'ensemble portuaire HAROPA (Havre-Rouen-Paris) à partir 2020 ;
  - pour les navires à passagers et porte-conteneurs sur les quais du port de Marseille d'ici fin 2022 ;
  - pour les navires porte-conteneurs sur le quai de la Pointe des Grives du port de la Martinique d'ici fin 2022.
- Amélioration des accès ferroviaires des ports de Dunkerque et de Marseille dès 2020 ;
- Travaux visant à optimiser la consommation d'énergie liée au trafic de conteneurs réfrigérés sur le port de la Guadeloupe, d'ici 2021.
- Mise en place de solutions de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques au port de La Martinique d'ici 2022 et réalisation d'un projet innovant de stockages mutualisés d'électricité entre les productions photovoltaïques du port et les besoins du réseau électrique.

## Impacts

Le système portuaire français génère 372 millions de tonnes de trafics et 300 000 emplois directs. Les trois principales portes d'entrée du commerce extérieur de la France que sont les ports de Dunkerque, d'HAROPA (Le Havre, Rouen, Paris) et de Marseille produisent une valeur ajoutée de 13 Mds€ et génèrent 130 000 emplois directs. Cette valeur ajoutée pour l'économie est équivalente à vingt fois leur chiffre d'affaires.

D'un point de vue économique, 1000 conteneurs manutentionnés par les ports français créent 1 emploi portuaire, 6 emplois pour le dispatching de la marchandise et 3 à 4 emplois dans le secteur du transport.

Les travaux eux-mêmes devraient générer environ 1 800 emplois temps plein dont 1 000 directement.

D'un point de vue environnemental, ces mesures permettront d'accélérer la transition écologique des zones portuaires et réduiront considérablement la pollution atmosphérique dans les ports. La réduction de ces pollutions ainsi que des émissions de GES constituent à la fois un défi sociétal majeur et une étape décisive de la transition énergétique. Les projets mobiliseront des emplois français pour leur construction et pérenniseront la compétitivité des ports français et l'attractivité des zones portuaires pour l'implantation de nouveaux industriels et logisticiens.

Selon les études de la Commission européenne, en France, le branchement d'un navire à une borne électrique à quai permet une réduction de l'émission de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 86%. La consommation d'électricité à quai en 2019 était de 10 400 Mwh. Une telle consommation de fioul lourd aurait généré 4,472 tonnes d'émissions soufrées, 135,2 tonnes d'émissions azotées et 5.919 tonnes de particules (PM 2.5). En termes d'émissions de gaz à effet de serre, une consommation équivalente de fioul lourd aurait émis 3 370 tonnes de CO<sub>2</sub>.

## Indicateurs

- Nombre d'emplois créés par projet
- Nombre de branchements électriques à quai créés et de solutions d'avitaillement GNL mises en place
- Emissions polluantes et quantité de GES évitées par la mise en place l'électricité à quai par rapport à du fioul lourd
- Emissions polluantes et quantité de GES évitées au niveau de la flotte d'Etat

## Territoires bénéficiant de la mesure

L'ensemble des territoires accueillant un grand port maritime, en métropole et en Outre-Mer.

**Coût et financement de cette mesure**

L'effort d'investissement supplémentaire de l'Etat est de 200 M€.

Le volet portuaire, à destination des grands ports maritimes, appellera des cofinancements de leur part, ainsi que des collectivités et de l'Europe.

**Calendrier de mise en œuvre**

L'ensemble des opérations seront engagées entre 2020 et 2022.

# Toutes les mesures du plan de relance

ECOLOGIE		30 Md€
<b>Rénovation énergétique</b>	Rénovation thermique des bâtiments publics	4 Md€
	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	500 M€
	Rénovation énergétique de TPE/PME	200 M€
	Rénovation énergétique des logements privés	2 Md€
<b>Biodiversité, lutte contre l'artificialisation</b>	Densification et renouvellement urbain (réhabilitation friches, aide aux maires pour la densification de l'habitat)	650 M€
	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	300 M€
	Démonstrateurs villes durables (PIA)	PIA*
	Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement y compris outre-mer	300 M€
<b>Décarbonation de l'industrie</b>	Décarbonation de l'industrie	1,2 Md€
<b>Economie circulaire et circuits courts</b>	Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique)	226 M€
	Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets	274 M€
<b>Transition agricole</b>	Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, haute valeur environnementale, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)	400 M€
	Plan en faveur de l'indépendance protéinique	100 M€
	Modernisation des abattoirs et biosécurité en élevage, élevage en plein air et bien-être animal	250 M€
	Renouvellement des agro-équipements	250 M€
	Modernisation des technologies agricoles (développement des agro-équipements dans l'agriculture, alimentation favorable à la santé...)	PIA*
	Forêt	200 M€



<b>Mer</b>	Pêche, aquaculture, mareyage	50 M€
	Verdissement des ports	200 M€
<b>Infrastructures et mobilité vertes</b>	Renforcement de la résilience des réseaux électriques	50 M€
	Développer les mobilités du quotidien	1,2 Md€
	Ferroviaire (aide SNCF Réseau, fret ferroviaire, petites lignes, modernisation / sécurité du réseau)	4,7 Md€
	Accélération de travaux sur les infrastructures de transport	550 M€
	Soutien à la demande en véhicules propres du plan automobile (bonus, prime à la conversion)	1,9 Md€
	Verdissement du parc automobile de l'Etat	180 M€
<b>Technologies vertes</b>	Développer l'hydrogène vert	2 Md€
	Nucléaire : développement des compétences, investissements industriels, modernisation dans la sous-traitance	200 M€
	R&D dans la filière nucléaire (PIA)	PIA*
	Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	2,6 Md€
	Soutien au développement des marchés clés dans les technologies vertes : hydrogène, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, produits biosourcés et biocarburants, agro-équipements pour la transition écologique, décarbonation de l'industrie (PIA)	3,4 Md€
<b>Bpifrance</b>	Nouveaux produits Climat de Bpifrance	2,5 Md€
<b>COMPETITIVITE</b>		<b>34 Md€</b>
<b>Fiscalité des entreprises</b>	Baisse des impôts de production	20 Md€
<b>Financement des entreprises</b>	Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI	3 Md€
<b>Souveraineté technologique / résilience</b>	Soutien au développement des marchés clés : numérique (cyber, cloud, quantique, edtech, 2 <sup>ème</sup> phase de la stratégie IA), et santé (santé digitale et bioproduction de thérapies innovantes) (PIA)	2,6 Md€
	Aides à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques (PIA)	1,95 Md€

	Soutien au secteur spatial et financement de la recherche duale en matière spatiale	515 M€
	Préservation de l'emploi de R&D	300 M€
	Relocalisation : sécurisation des approvisionnements critiques	600 M€
	Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	400 M€
	Investissements en fonds propres (PIA)	500 M€
<b>Plan de soutien à l'export</b>	Actions de Business France et mesures de soutien export	247 M€
<b>Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises</b>	Mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI	385 M€
	Mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires : identité numérique, numérisation des services publics (écoles, justice, culture)	1,5 Md€
<b>Culture</b>	Soutien aux industries culturelles et créatives (PIA)	PIA*
	Soutien aux filières, rénovations patrimoniales	1,6 M€
<b>Commandes militaires</b>	Anticipations de commandes dans le cadre du plan « aéronautique »	832 M€
<b>COHESION</b>		<b>36 Md€</b>
<b>Sauvegarde de l'emploi</b>	Activité partielle de longue durée et formation des salariés en activité partielle	7,6 Md€
<b>Jeunes</b>	Aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation, service civique	2,7 Md€
	Prime à l'embauche	1,1 M€
	Accompagnement renforcé et personnalisé	1,3 Md€
	Internats d'excellence	50 M€
	Formation sur les métiers d'avenir	1,6 Md€
<b>Handicap</b>	Prime à l'embauche pour les travailleurs handicapés	100 M€
<b>Formation professionnelle</b>	Programme d'investissement dans les compétences/digitalisation de la formation	900 M€

	Renforcement des moyens d'intervention et d'accompagnement de France compétences et Pôle emploi	1 Md€
<b>Recherche</b>	Renforcement des moyens de l'Agence nationale de recherche (ANR)	400 M€
	Financement de l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et valorisation de la recherche (PIA)	2,55 Md€
<b>Séjour de la santé / Dépendance</b>	Investissement public	6 Md€
<b>Coopération sanitaire</b>	Soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire, accès à un vaccin	50 M€
<b>Cohésion territoriale</b>	Développement du numérique sur l'ensemble du territoire (très haut débit, inclusion numérique)	500 M€
	Soutien aux actions de développement local, notamment outre-mer	250 M€
	Soutien aux collectivités territoriales : garanties de recettes et soutien direct à l'investissement local	5,2 M€
	Plan de relance de la Banque des territoires (construction de logement social, foncières pour les petits commerces)	3 Md€
	Rénovation des commerces de centre-ville	150 M€
	Aide au développement d'une offre de tourisme durable	50 M€
	Modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts	350 M€
<b>Soutien aux personnes précaires</b>	Hausse de l'allocation rentrée scolaire, ticket des restaurants universitaires à 1€	600 M€
	Soutien aux associations d'aide aux personnes vulnérables et développement de l'hébergement d'urgence	200 M€
<b>TOTAL</b>		<b>100 Md€</b>

\* Filière industrielle ou technologie d'avenir identifiée, qui sera financée par le PIA



Retrouver les mesures du plan  
de relance sur [francerelance.gouv.fr](https://francerelance.gouv.fr)